

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES  
DE L'ALARME INCENDIE ET DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE  
DE L'ANCIENNE GARDERIE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de remettre aux normes l'alarme incendie et l'éclairage de sécurité de l'ancienne garderie ;

Vu la proposition reçue par la société ELECTROTECH ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société ELECTROTECH (15 rue Gambetta – 59280 ARMENTIERES) un devis relatif à la mise aux normes de l'alarme incendie et de l'éclairage de sécurité de l'ancienne garderie, pour un montant de **3.639€ TTC**.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 10 juin 2025

DEC2025\_094



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ